



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>
Boîte m el de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du CHSCT du 30/09/2021

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT (Directrice d epartementale)
M. JOUVE (Directeur d epartemental adjoint)
Mme LAFAGE (Responsable RH)

Mme ANGLADE (Assistante de Pr evention)
Mme FERELLEC (Secr etaire Animatrice en distanciel)
M. THIEBAUT (Inspecteur Sant e et S ecurit e au Travail en distanciel)
Mme VILLATTE-VERDET (M edecin Pr evention)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Mme BECKER (FO-DGFIP)
M. BASTIEN (FO-DGFIP)
M. MOISSINAC (FO-DGFIP)
M. VEYLET (CGT Finances Publiques)
M. BRUN (CGT Finances Publiques en distanciel)
M. GALLOT (Solidaires Finances Publiques)

1/ Approbation du PV de la r eunion du 23/06/21 :

Le PV est approuv e   l'unanimit e.

2/ Point de situation d'exposition au risque radon sur les sites du d epartement-pour information :

Depuis le d ecret du 4 juin 2018, obligation est faite   tous les employeurs de contr oler le taux de radon dans leurs locaux situ es en sous-sol ou rez de chauss ee.

Le niveau recommand e   ne pas d epasser se situe   300 becquerel/ M³.

Apr es contr ole de tous les sites du d epartement , seuls la tr esorerie de MAURS et le b atiment Q de la cit e administrative affichent des taux sup erieurs au seuil recommand e.

Pour information, madame VILLATTE-VERDET pr ecise que le radon est canc erog ene pour les poumons et peut- tre compar e au tabagisme passif.

- A la tr esorerie de MAURS, seul le local d'archives est concern e avec un taux situ e   593 BQ/M³.

Une demande de mise en place d'un syst eme de ventilation aupr es de la mairie de MAURS, propri etaire des locaux doit  tre r ealis ee prochainement par la Direction.

- Au b atiment Q seul le rez de chauss ee est concern e.

Plusieurs bureaux (PRS + SIE) pr esentent des taux d epassant les 600 BQ/M³ allant jusqu'  1264 BQ/M³ pour l'un d'entre eux (taux relev es entre janvier et mars 2020).

La première mesure à prendre est d'aérer au minimum 3 fois par jour les locaux pendant 20 minutes.

Le contrôle approfondi de la VMC va prochainement être demandé. A l'issue, de nouvelles mesures du taux seront effectuées sur la période hivernale.

La problématique « radon » a été prise en compte par la Préfecture, maître d'ouvrage des travaux à venir sur la cité administrative.

Un diagnostic va être effectué par un cabinet expert.

Le relogement des agents concernés est à l'étude par la Direction.

Des mesures de taux de radon ayant été déjà effectuées dans le passé, notamment avant les travaux (2015-2017), nous demandons à la Direction de les rechercher dans les archives afin de déterminer les collègues susceptibles d'avoir été surexposés. Le médecin de prévention sera associé à cette étude.

Nous recommandons également à la Direction de tenir compte des travaux de rehaussement du trottoir effectués par la ville, qui ont obstrué les grilles de ventilation du vide sanitaire, étant peut-être à l'origine des taux élevés constatés.

Madame VILLATTE-VERDET, accompagnée de l'ISST, effectue ce jour une visite du site, où elle informera les collègues sur la situation.

Elle propose d'ores et déjà des visites médicales à tous les agents concernés qui le souhaitent.

3/ Point sur les travaux sur la conduite en amiante (garage de la DDFIP) – pour information :

En juin, une conduite en fibrociment contenant de l'amiante s'est effondrée dans le garage de la Direction. Ce conduit permettait la ventilation d'un des ascenseurs.

Après expertise, l'entreprise SOCOTEC n'a détecté aucune fibre d'amiante sur la partie effondrée.

Une entreprise de désamiantage interviendra a priori autour du 18/10/21 pour enlever le conduit. Le garage, et l'ascenseur central, seront inaccessibles pour une durée estimée à une dizaine de jours.

Une seconde phase de travaux (devis en cours/calendrier non défini) consistera à remplacer les conduits concernés.

4/ Budget CHSCT 2021 : fiches de propositions – pour avis :

Les nouvelles propositions de la Direction sont :

- achat de cloisons anti-bruit pour un montant de 3706,22 €
- participation à la réfection des sols de la trésorerie d'AURILLAC VILLE pour un montant de 10 000 € sur un devis supérieur à 24 000 €
- diagnostic sur le site de MAURIAC pour 2570 € des risques psycho-sociaux par l'association EIPAS, spécialisée dans la prévention et l'accompagnement du stress au travail, recommandée par Madame VILLATTE-VERDET.

La CGT a effectué la demande de devis auprès d'EIPAS pour évaluer d'autres services, et pour une formation intitulée « repérer et accompagner un collaborateur en souffrance au travail ». Nous approuvons cette initiative.

Après une suspension de séance, la Direction accepte de retenir le financement du diagnostic pour les agents du bâtiment Q (SIP / SIE / PRS AURILLAC), les autres sites pourraient être proposés l'an prochain.

Sont également validés l'achat de cloisons anti-bruit et le diagnostic sur le site de MAURIAC.

Les organisations syndicales constatent, notamment à travers la lecture du DUERP, que les risques psycho-sociaux constituent le problème majeur pour les agents.

Les restructurations, suppressions d'emploi et l'évolution de l'organisation de nos métiers sont à l'origine d'un mal-être au travail en constante évolution.

L'intervention d'un organisme extérieur (qui plus est recommandé par le médecin de prévention) peut être pour chacun un outil utile à une meilleure appréhension de son environnement professionnel, et permettre de trouver des solutions à certaines problématiques.



De ce fait, **nous vous conseillons vivement de participer aux réunions et aux entretiens qui seront organisés par EIPAS.**

5/ Questions diverses :

Suite à notre demande, le docteur VILLATTE-VERDET confirme qu'elle n'a effectué aucune visite quinquennale depuis sa prise de fonction (près de 2 ans), en tant que médecin en continuité de service.

Nous déplorons ce constat, la nomination d'un médecin de prévention sur le département nous paraît plus qu'indispensable.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à	, le	signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt